

Utilisation des modes alternatifs au tout-voiture

Différentes alternatives doivent être envisagées dans nos modes de déplacement. La mise en place de certaines actions doit être coordonnée entre la commune et ses différents partenaires.

Un **service de pédibus** organisé par la commune facilite les déplacements sécurisés des enfants depuis la maison jusqu'à l'école tout en développant du lien social.

Des **cheminements doux, cycles/piétons**, identifiés au moyen de matériaux perméables, s'intègrent naturellement au site dans lequel ils s'implantent.

Le jalonnement et la signalisation d'une **halte TER** ou d'un **pôle d'échange multimodal** encourage l'utilisation des transports collectifs. Le développement du tissu urbain à proximité de ces pôles de transport peut également impulser de façon significative l'utilisation de ces modes alternatifs à la voiture.

Favoriser des actions comme l'**autopartage** complète l'offre de mobilité sur le territoire. Consistant à mettre à disposition des habitants des véhicules en location de courte durée, l'autopartage offre notamment à celles et ceux qui n'ont pas les moyens de posséder un véhicule de pouvoir disposer facilement d'une voiture pour les trajets du quotidien (achats, loisirs, démarches administratives, accès aux établissements de santé...).



Pédibus

Parc de la Voue, Rouillon
Concepteur : Phytolab

Gestion durable des stationnements

Le stationnement et les aménagements paysagers doivent s'harmoniser en intégrant un mode de gestion des eaux pluviales. La **qualité des matériaux** employés est le plus **perméable** possible et réappropriable par le piéton en l'absence de véhicule. L'installation de **noues permettant de gérer les eaux de ruissellement en aérien participe à optimiser la gestion de l'eau à la parcelle.**

Les **surfaces de voiries réduites au strict minimum** favorisent un aménagement qualitatif s'éloignant d'un vocabulaire se voulant trop souvent routier. La **végétation accompagnant les cheminements piétons sécurisés**, déconnectés du flux de circulation, **atténue l'impact visuel** des véhicules stationnés.



Parking du siège de la Communauté de Communes du Pays de Loiron (53)

Autopartage Carport Services de proximité
Cheminements piétons
Transports en commun Piste cyclable
Pédibus Bus Halte TER Parking Tramway
Liaison douce vélolib
Revêtement perméable
Gare Covoiturage Pôle d'échange multimodal

Contacts

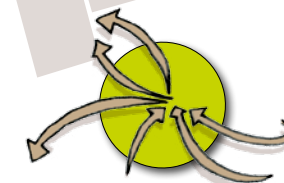
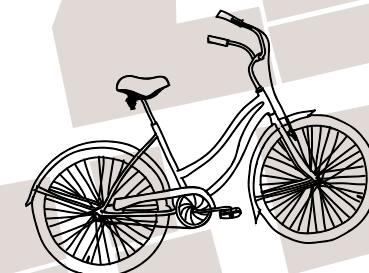
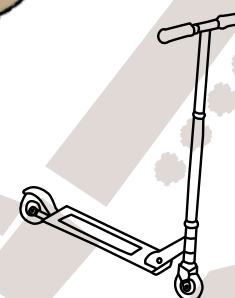
Syndicat mixte - SCOT du Pays du Mans
40 rue de la Galère - CS 51529 - 72015 Le Mans Cédex 2
Tél : 02 43 51 23 23
Courriel : scot@paysdumans.fr
www.paysdumans.fr

CAUE de la Sarthe
1 rue de la Mariette 72000 Le Mans
Tél : 02 43 72 35 31 - Fax : 02 43 84 79 30
Courriel : caue.sarthe@wanadoo.fr
www.caue-sarthe.com



Document réalisé par
Le Syndicat mixte - SCOT du Pays du Mans et le **CAUE de la Sarthe**
avec le soutien du programme européen Leader et l'ADEME

Fiche **thématique**
Je bouge !
Densité et territoires
« Mieux vivre ensemble »



Je bouge !

Dans une société où les enjeux sur les mobilités sont de plus en plus importants, nos modes de déplacement doivent se diversifier dans le respect de la qualité de notre cadre de vie.

Les modèles de développement urbain, plus respectueux des principes du développement durable et de la dimension humaine de la mobilité, doivent nécessairement **s'articuler avec un déploiement réfléchi du réseau de transports collectifs**. Ces aménagements du territoire s'accordent à donner une place de choix à **l'intégration des modes de transport alternatifs à la voiture**.

Le rapport que les habitants entretiennent avec la mobilité en centre-ville sera remis en question par **le développement prioritaire des modes actifs** diffusés plus largement au sein d'un **aménagement urbain qualitatif**. Une place prépondérante sera ainsi laissée aux piétons et vélos par l'aménagement de **voiries partagées, hiérarchisées, et sécurisant les usagers**.

L'intermodalité et les connexions seront à privilégier afin d'optimiser l'usage de ces divers modes de transport.

L'intégration paysagère, la mise en place ou la conservation de la biodiversité sont des enjeux qui doivent être croisés avec celui de la mobilité.



« Il est important que les habitants se sentent en sécurité lorsqu'ils se déplacent dans la commune. Pour cette raison nous avons décidé de **favoriser les liaisons douces**. L'intérêt est double : faciliter les déplacements courts et améliorer la qualité de l'air. »



Les modes actifs (piétons et vélos)

permettent une **mobilité plus raisonnée**.

L'enjeu porte principalement sur le report modal de la voiture vers la marche ou le vélo **pour des distances de déplacements < 2 km**

À vélo : 5 à 10 minutes

À pieds : 15 à 30 minutes



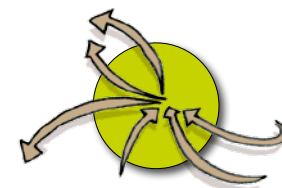
Je bouge !
Je tisse des liens !

La mutualisation des stationnements couverts

type carports permet de limiter les gabarits de voirie dans les opérations d'aménagement.

En regroupant les stationnements en entrée d'îlot, l'usage des cheminements piétons, permettant l'accès aux habitations, favorise le **lien social**.

< Rieselfeld, Fribourg (Allemagne)



Je bouge !

Au service du développement urbain, les transports collectifs

sont **une alternative au tout-voiture**.

Le choix de l'implantation des arrêts de bus à l'échelle communale et intercommunale facilite le déplacement des habitants d'un secteur à un autre. Ils permettent aux habitants des communes péri-urbaines et rurales d'accéder aux services des pôles urbains à l'échelle du département.



Tramway, Le Mans. Concepteur : AUP
© Photo : David Foessel

Je économise !
Je tisse des liens !
Je bouge !

L'intermodalité et les connexions

sont à favoriser afin d'**améliorer la fluidité et la complémentarité entre les divers modes de transport au sein du Pays du Mans**.

Le passage d'un mode de transport à un autre est optimisé : il est alors plus facile d'**abandonner sa voiture pour emprunter le train, de descendre du bus pour monter dans le tramway, ou de rejoindre un pôle d'échange multimodal à pied ou à vélo** à l'aide des aménagements réalisés. **La commune sera à-même de réfléchir à l'implantation d'aires de covoiturage facilitant la vie des habitants à l'échelle des bassins de vie et d'emploi**.

Les automobilistes pourront ainsi se rejoindre sur ces espaces de stationnement dédiés afin de covoiturer pour la suite de leur déplacement.



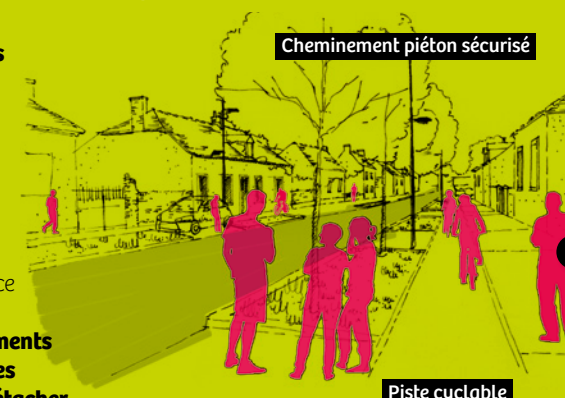
Je économise !
Je tisse des liens !
Je bouge !

Qualité des aménagements, hiérarchisation et partage de la voirie

Les changements de comportement passent par la qualité des aménagements proposés aux citoyens.

Des actions seront engagées en faveur des déplacements sobres :

- la **hiérarchisation des voies** permet une plus grande sécurité en séparant le flux des véhicules des flux piétons/cycles ;
- les **zones de rencontres ou les voiries partagées (zones 20 et 30)** offrent une place prioritaire aux piétons et aux cyclistes ;
- le **rapprochement des quartiers de logements et des écoles** et le **maintien des commerces de proximité** incitent les habitants à se détacher de la voiture et à emprunter les cheminements doux.



Piste cyclable

Parking de la gare, La Guierche

L'optimisation du foncier

Une reconquête de l'espace

Le concept de densité incite à vivre près des lieux d'activités, de services et de loisirs. Afin de préserver les terres agricoles, naturelles et forestières, il est impératif de maîtriser les extensions des villes et villages et de **construire à l'intérieur des zones urbaines**. Densifier, c'est **reconquérir prioritairement les centres en investissant les espaces délaissés** (dents creuses, friches, cœurs d'îlot), **en recomposant le tissu urbain** constitué ou **en favorisant le renouvellement de la ville sur elle-même**.

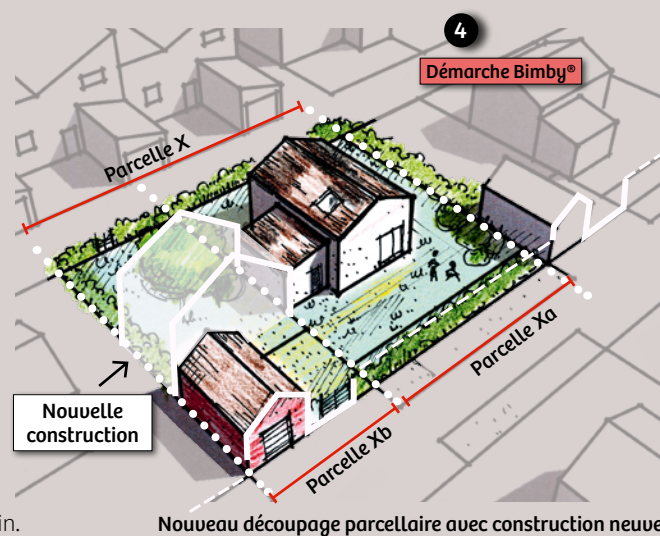
La production de logements doit alors s'adapter à l'emprise disponible et aux contraintes du bâti existant environnant. Un découpage parcellaire pour l'installation d'une construction neuve, une **extension** ou une **surélévation d'habitation**, une opération de **petits collectifs en cœur d'îlot**, sont autant d'alternatives pour maîtriser la consommation foncière.



La recherche d'une qualité de vie dans un souhait de « ville durable » implique un changement primordial dans nos manières d'habiter (habitat participatif), de travailler (co-working, télétravail), de nous déplacer (modes actifs, transport en commun), d'échanger (espaces publics ouverts, jardins partagés...) et de consommer en général. La « ville intense » prône la **compacité par le regroupement des usages et des fonctions** mais également l'**interaction sociale**.

Le découpage parcellaire, un outil d'intensification

Fondée sur l'initiative des habitants, la démarche BIMBY® permet de **faire émerger de nouvelles réserves foncières** dans le tissu pavillonnaire existant par un simple découpage parcellaire des grandes propriétés. La commune peut accompagner cette démarche par une animation auprès de ses habitants et une adaptation de ses règles d'urbanisme. Ainsi, **une nouvelle offre de logements individuels, souvent diversifiée**, peut alors être proposée sur le territoire, sans engendrer d'étalement urbain.



Eco-gestes

Services de proximité

Densification Gestion des eaux pluviales

Disponibilité foncière Multifonctionnalité

Pédibus Bus Bimby Parking Mitoyenneté

Liaison douce Vélolib

Reuêtement perméable

Gare Covoiturage Co-working

Contacts

Syndicat mixte - SCoT du Pays du Mans

40 rue de la Galère - CS 51529 - 72015 Le Mans Cédex 2
Tél : 02 43 51 23 23
Courriel : scot@paysdumans.fr
www.paysdumans.fr

CAUE de la Sarthe

1 rue de la Mariette 72000 Le Mans
Tél : 02 43 72 35 31 - Fax : 02 43 84 79 30
Courriel : caue.sarthe@wanadoo.fr
www.caue-sarthe.com



Document réalisé par
le Syndicat mixte - SCoT du Pays du Mans et le CAUE de la Sarthe
avec le soutien du programme européen Leader et l'ADEME

Fiche thématique

J'économise !

Densité et territoires

« Mieux vivre ensemble »



J'économise !

Minimiser notre empreinte écologique débute bien souvent par une volonté de diminuer notre emprise spatiale.

La recherche d'une économie de l'espace amène à réfléchir à densifier en priorité des zones bâties avant de se résoudre à consommer des espaces agricoles et naturels. Ainsi, il est plus judicieux d'**étudier des possibilités de renouvellement urbain et de reconquête des centres bourgs, en investissant des dents creuses ou en intensifiant des programmes d'habitat**, préalablement à tout projet d'extension urbaine. Pour cela, il est impératif d'engager une réflexion sur le foncier disponible ou susceptible d'être réinvesti. Une simple attention portée à nos comportements peut aider à faire des économies sur différents tableaux. Penser mutualisation des espaces permettra déjà de minimiser l'emprise au sol, notamment en diminuant la consommation d'espace liée aux voitures et aux zones de stationnement. Optimiser les filières de valorisation et de recyclage à toute échelle du territoire (compost collectif, réseau de chaleur, gestion différenciée des espaces verts, énergies renouvelables) amènera aussi à améliorer le cadre de vie et à renforcer le lien social.

Chercher l'économie, c'est mutualiser et enrichir ses compétences au sein d'actions collectives locales ou globales dans le respect de l'identité des lieux et des paysages !

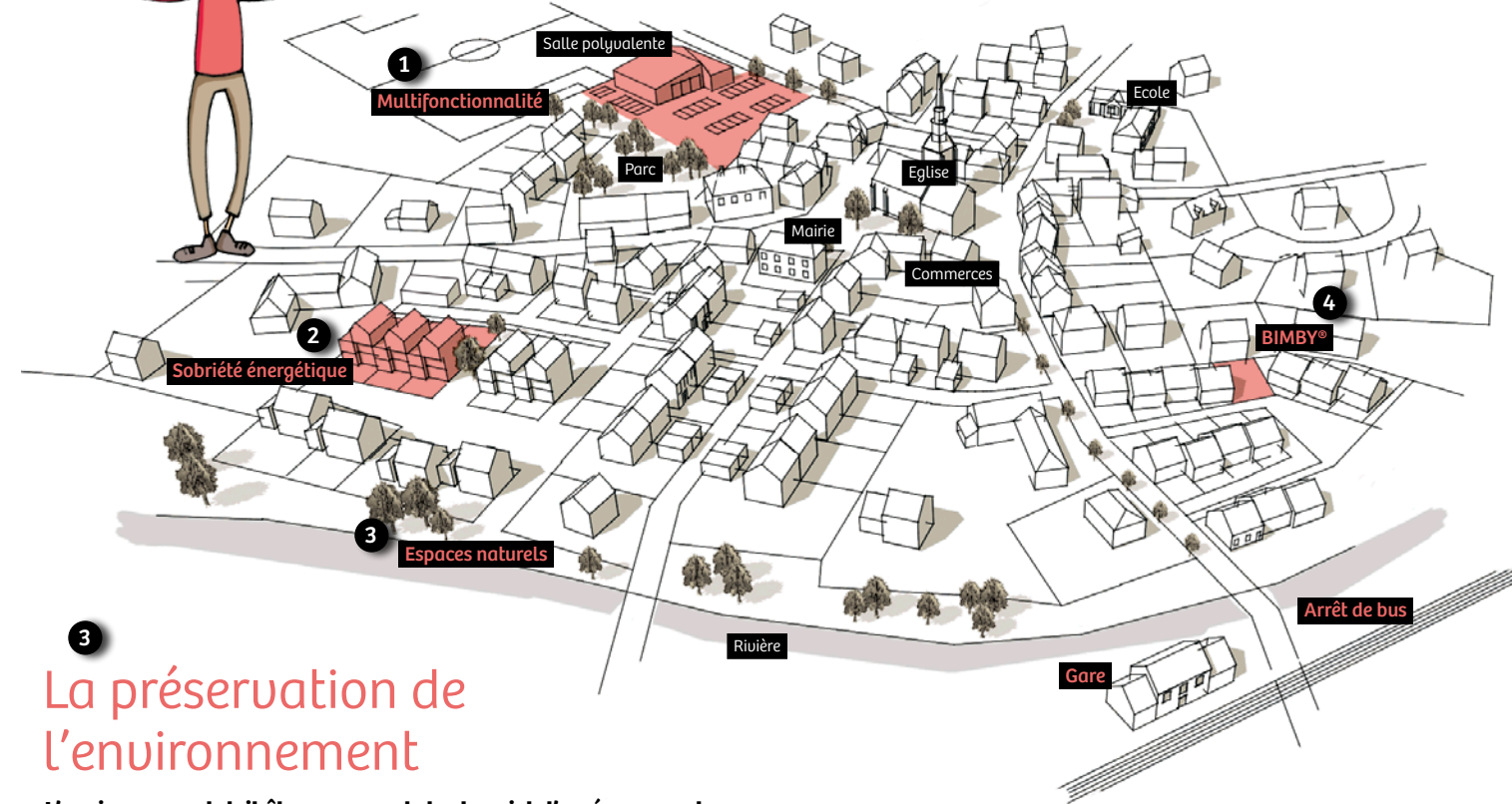


« **Adoptons des comportements durables** qui permettront de réduire la place de l'automobile, en recyclant le foncier disponible, de mieux gérer les déchets et de préserver la biodiversité. Les **éco-gestes** peuvent nous aider à valoriser l'image de la commune et réduire notre consommation d'espace ! »



La mobilité durable

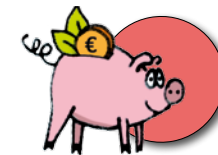
Les projets d'urbanisme doivent être réfléchis en intégrant en amont les questions de mobilité (desserte transports en commun, proximité et concentration des services, connexion vers les centralités, cheminements doux, consommation locale de produits issus des circuits courts), pour limiter l'usage de la voiture, et réduire les dépenses des ménages.



La préservation de l'environnement

L'environnement doit être au cœur de tout projet d'aménagement.

Tout geste visant à le protéger est une source d'économie, financière mais aussi spatiale. Une **gestion des eaux pluviales** en aérien est l'occasion de réduire la part des eaux rejetées dans le réseau d'assainissement mais c'est surtout aménager une trame verte qui **valorise l'identité paysagère du territoire**. Dans l'habitat, le végétal participe également à **limiter les déperditions thermiques** mais aussi sur l'espace public à se préserver contre les îlots de chaleurs. Plus globalement la définition d'**une trame verte et bleue urbaine permet de protéger et mettre en valeur la biodiversité** tout en contrôlant le foncier et maîtrisant les dépenses.



J'économise !

Je bouge !

J'économise !

1



Pôle d'excellence éducative Albert Camus à Coulaines. Feichtinger Architectes

La multifonctionnalité et la mutualisation

Commerces, services de proximité et espaces de loisirs sont garants d'une qualité de vie. Dans une recherche de **gestion économe et raisonnée des déplacements et des temps d'occupation des lieux** par plusieurs activités, on optera pour une position centrale et une taille suffisante de l'équipement afin de permettre une utilisation variée et mutualisée. Les espaces de stationnement seront également dimensionnés dans l'objectif d'être partagés entre les différents usagers et résidents au cours de la journée.

La sobriété énergétique

Elle est dans la conception de l'habitat, garante d'un confort intérieur idéal et peu coûteux. Une maison mitoyenne sur une petite parcelle constitue une forme urbaine dense, économe en énergie et en foncier. Couvrir les **besoins énergétiques** par des **ressources renouvelables** renforce le caractère vertueux de la construction.

Je m'installe !
J'économise !
Je fusse des liens !

2



Photo : Quartier La Reposance, Le Mans. Concepteur : In Situ Architecture & Environnement

La desserte optimisée des réseaux

Des parcelles de faible largeur permettent également de **minimiser le linéaire de voirie de desserte**. Une organisation compacte de l'habitat avec des garages dissociés des habitations et regroupés en entrée d'îlot sera aussi l'occasion de réduire l'emprise de la voirie. Cette forme d'habitat alternative à l'individuel pur permet de renforcer la densité **tout en favorisant l'intimité et la convivialité**.

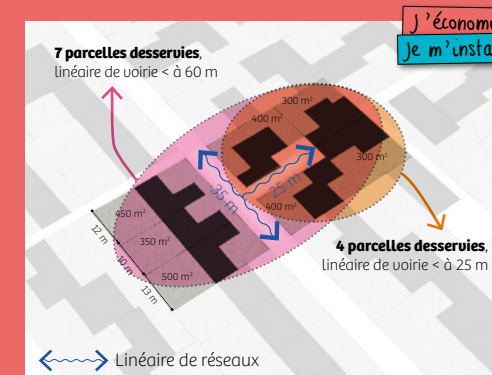


Schéma : « Minimiser le linéaire de voirie »

Je m'installe !
Je tisse des liens !
Je bouge !



Architectes : Romain Leblanc + Virginie Da Fonseca

Les formes d'habitat à privilégier

Le **logement intermédiaire** est né de la volonté de donner à l'habitat collectif l'allure et certains avantages de la maison individuelle. C'est aussi une manière de penser le groupement des logements individuels de façon à **approcher les densités et l'urbanité du logement collectif**.

L'**habitat individuel groupé** permet de dépasser le modèle actuel de l'habitat pavillonnaire en proposant des principes pour **développer un habitat individuel moins consommateur d'espace**, mais qui réponde autant, voire davantage, aux attentes des ménages. L'habitat groupé dense est un compromis entre la maison individuelle et un environnement collectif. Il réinvente le modèle de l'habitat individuel ancien des centres-bourgs.

Toujours aussi prisée par la majorité de la population, **la maison individuelle** peut répondre à des exigences d'habiter sans être obligatoirement synonyme de faible densité. Une surface de parcelle minimisée et une implantation judicieuse **en mitoyenneté** est l'occasion d'offrir un jardin fonctionnel. **Une démarche bioclimatique** peut venir parfaire la bonne intégration.

Les formes urbaines et architecturales d'aujourd'hui permettent à **l'habitat collectif** d'offrir une variété de typologies, à la fois denses et compactes. La perception sensorielle de la densité est amoindrie par une **approche qualitative du paysage urbain**.



De haut en bas

Eco-quartier La Barberie (Méduane Habitat), Changé. Concepteurs : Agence Rhigome + Composante urbaine

Logements sociaux en cœur d'îlot (Sarthe Habitat), Fillé-sur-Sarthe. Concepteur : Atelier 2A

Maison individuelle, Coulaines. Concepteur : Hervé Lehoux Architecte

Logements Les Rêveries (Le Mans Métropole Habitat), Le Mans. Concepteurs : P. Cremomini, C. Lauvergeat, F. Paccard

Jardin **Mitoyenneté** Orientation
Conception bioclimatique
Mutualisation **Limite publique/privée**
Habitat participatif **Front bâti**
Coursives **Mixité Terrasse** Matériaux
Logement intermédiaire
Parcelle **Intimité** Pièces de vie

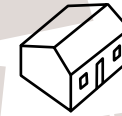
Contacts

Syndicat mixte - SCOT du Pays du Mans

40 rue de la Galère - CS 51529 - 72015 Le Mans Cédex 2
Tél : 02 43 51 23 23
Courriel : scot@paysdumans.fr
www.paysdumans.fr

CAUE de la Sarthe

1 rue de la Mariette 72000 Le Mans
Tél : 02 43 72 35 31 - Fax : 02 43 84 79 30
Courriel : caue.sarthe@wanadoo.fr
www.caue-sarthe.com



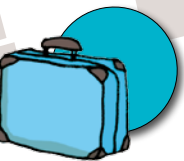
Fiche **thématique**

Je m'installe !

Densité et territoires

« Mieux vivre ensemble »

Document réalisé par
Le Syndicat mixte - SCOT du Pays du Mans et le **CAUE de la Sarthe**
avec le soutien du programme européen Leader et l'ADEME



Je m'installe !

Pour un ménage, les attentes face au logement sont multiples et les exigences en terme de formes d'habiter s'accompagnent également d'un environnement choisi : plus de proximité, plus de tranquillité...

Composer avec de nouvelles formes d'habitat relève aujourd'hui d'un impératif à la fois écologique, sociologique et économique. **La commune doit proposer sur son territoire différentes formes d'habitat, en neuf et en réhabilitation, susceptibles d'accueillir des structures familiales variées (jeunes couples, familles recomposées ou monoparentales, retraités, personnes à mobilité réduite...).** La diminution de la taille des ménages ou le vieillissement de la population sont des constats qui conduisent à adapter l'offre de logement selon les besoins de chacun, dans un objectif de mixité sociale et intergénérationnelle.

La commune s'évertuera à répondre à la demande du plus grand nombre sans toutefois négliger les intérêts et les orientations générales qu'elle défend en matière de densité et de consommation d'espace.

Le rapport à la proximité des équipements et des services, la maîtrise des distances, les besoins de préserver l'intimité de la sphère familiale et privée s'ajoutent à une recherche de qualité de l'habitat, tenant compte des conditions essentielles de confort, d'utilisation de la lumière naturelle, de prise en compte des vues et d'usage de matériaux non polluants.



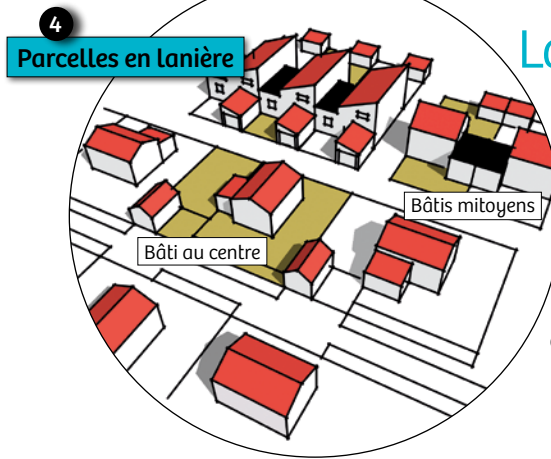
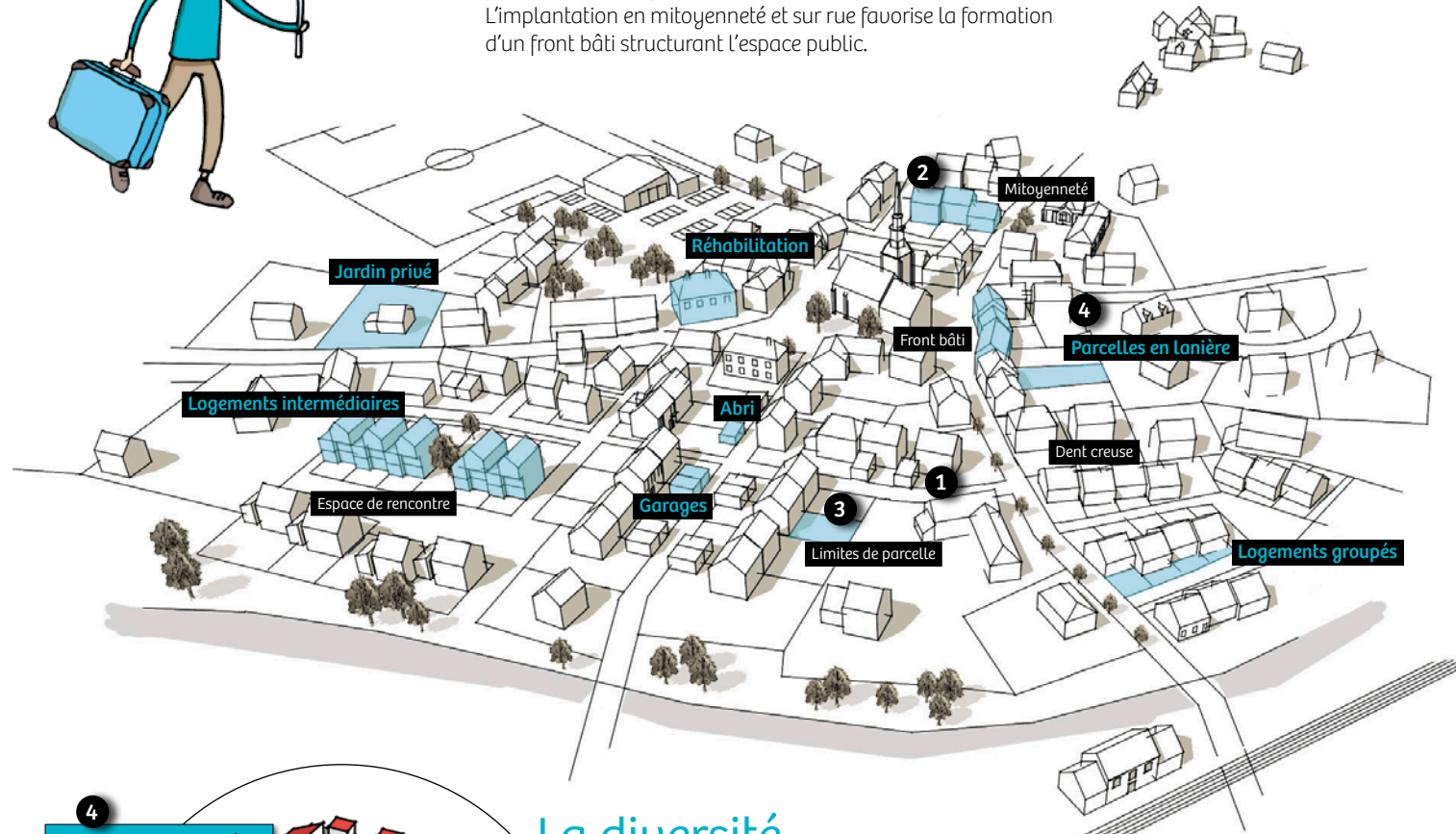
« A travers l'élaboration de notre PLU, nous avons tenu à **maîtriser l'urbanisation sur la commune.** Des zones d'habitat ont été réfléchies pour **proposer des logements accessibles** aux jeunes et familles modestes, de préférence en centre-bourg à proximité des commerces et des lieux d'activités. »



La densification des cœurs de bourgs

Il est préférable d'implanter en cœur de bourg des opérations d'habitat évoquant la densité d'un village, en introduisant des formes urbaines plus denses dans l'esprit du tissu bâti existant.

L'implantation en mitoyenneté et sur rue favorise la formation d'un front bâti structurant l'espace public.



La diversité parcellaire

La diversité des formes et dimensions des parcelles permet de multiplier les configurations architecturales en matière de formes urbaines.

Selon les caractéristiques de la parcelle, les futurs habitants peuvent s'identifier et s'adapter au cadre qui les entoure.



Je m'installe !

L'architecture et les matériaux

La recherche d'une qualité esthétique pour une bonne intégration

Le style architectural, l'imbrication des volumes bâtis et l'emploi de matériaux en façade doivent constituer une harmonie avec l'environnement, qu'il soit urbain ou rural. Favoriser l'utilisation de matériaux naturels, nécessitant peu ou pas de traitement, donne lieu à une architecture sobre qui s'adapte facilement à l'environnement bâti. Utiliser à bon escient les spécificités d'un matériau pour sa performance constructive mais aussi pour ses qualités esthétiques peut suffire à rythmer une façade.



Logements intermédiaires, Allonnes. Concepteur : Atelier 2A

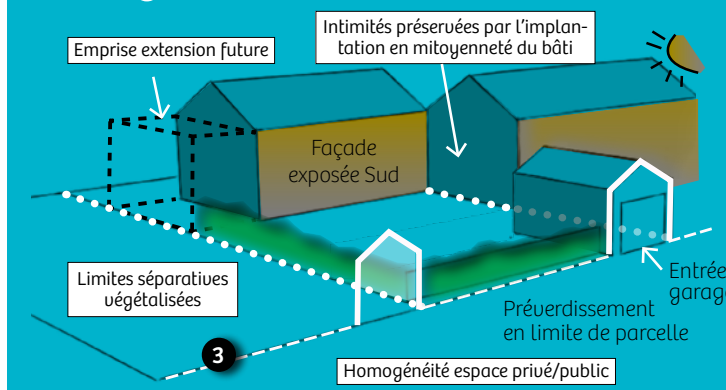


Habitat participatif, Angers

La mixité sociale et intergénérationnelle par une conception diversifiée du bâti

Le parc de logements présent sur la commune doit proposer **une répartition spatiale homogène et équilibrée et des formes d'habitat diversifiées.** Cette variété de logements permet d'offrir à chacun **la possibilité de réaliser son parcours résidentiel sur le territoire.** Une diversité des tailles de parcelle et des environnements bâtis (lotissement, centre-bourg...), des statuts d'occupation (accession, location) et des modes de financement (libre ou aidé) favoriseront également **le développement de la mixité sociale et générationnelle.**

La gestion de l'intimité sur la parcelle



L'implantation du bâti sur la parcelle sera réfléchi selon des **critères de conception bioclimatique tenant compte de la qualité du site.**

La présence d'un garage en front de rue sera l'occasion de **préserver les vues vers le voisinage et les intimités dans le jardin.**

La végétation jouera également un rôle important. Une vision sur le long terme sera l'occasion d'organiser la parcelle pour permettre, le cas échéant, **une extension pour les générations futures.**

Travailler sur la densité ne signifie pas travailler uniquement sur la parcelle mais **réfléchir à son impact sur la qualité de l'espace public.**

Mixité sociale et intergénérationnelle



Résidence Serge et Andrée Le Grou, Roueg-en-Champagne. Menguy Architectes. Infographie : KREACTION

Promouvoir la mixité sociale c'est faire le choix de la **diversité sociale et spatiale**. Pour cela, il est impératif de minimiser les phénomènes d'exclusion et de ségrégation **en répartissant les typologies de logements** (sociaux, accédants à la propriété, propriétaires, individuels et collectifs) sur le quartier ou la commune afin de diversifier l'implantation des cellules familiales. On veillera également à favoriser la présence d'un EHPAD et d'un équipement petite enfance ainsi que des locaux professionnels afin d'atteindre une réelle mixité générationnelle et sociale. Des programmes d'animations au sein de ces équipements faciliteront la rencontre entre les publics.

De même, on prendra garde à **intégrer les zones d'activités dans le fonctionnement urbain** par la présence de services tels que restaurants, hôtels, ou encore équipements sportifs ou médicaux, qui viendront animer le quartier à toute heure de la journée.

Parce qu'il est **le support du partage des savoirs et des rencontres entre tous les âges**, l'espace urbain se positionnera également comme fer de lance de la mixité sociale.

Inciter les projets collectifs

Pour s'assurer de l'efficacité et du partage d'un projet, il est impératif de **mobiliser l'intelligence de tous**, du moins de l'ensemble des parties prenantes. Ces acteurs de la ville que sont les élus, les gestionnaires et les usagers vont **organiser et planifier la démarche de projet** dans le souci de répondre aux besoins de tous. Ils se doivent d'**encourager des réflexions multi-acteurs et partagées** (Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), concertation, participation, label éco-quartier...) qui vont contribuer à la réussite du projet.

A une autre échelle, les **initiatives citoyennes** sont à favoriser au sein d'un quartier afin de perpétuer une dynamique de projet et une implication de l'habitant dans son environnement. Cela se traduit par la recherche de bonnes volontés pour faire émerger une association de quartier ou permettre simplement aux habitants d'échanger dans la perspective d'actions groupées (mise en place d'un potager pédagogique, d'un marché de quartier...).



Atelier pédagogique « Plantations »

J'économise !
Je tisse des liens !

Autopartage Co-working Services de proximité
Intergénérationnel

Transports en commun Jardins partagés

Pédibus Echange Covoiturage Tramway

Habitat participatif Viure ensemble

Initiative citoyenne

Compost collectif Participation Conviivialité

Contacts

Syndicat mixte - SCOT du Pays du Mans

40 rue de la Galère - CS 51529 - 72015 Le Mans Cédex 2
Tél : 02 43 51 23 23
Courriel : scot@paysdumans.fr
www.paysdumans.fr

CAUE de la Sarthe

1 rue de la Mariette 72000 Le Mans
Tél : 02 43 72 35 31 - Fax : 02 43 84 79 30
Courriel : caue.sarthe@wanadoo.fr
www.caue-sarthe.com



Fiche **thématique**

Je tisse des liens !

Densité et territoires

« Mieux vivre ensemble »

Document réalisé par
le Syndicat mixte - SCOT du Pays du Mans et le **CAUE de la Sarthe**
avec le soutien du programme européen Leader et l'ADEME

Je tisse des liens !

Mieux que du « vivre ensemble », il s'agit au sein d'un quartier de puiser chez le voisin ce qui nous fait défaut et, inversement, se rendre utile en apportant son aide.

Valoriser les identités propres, c'est permettre l'émergence d'expériences et de rencontres nouvelles pour faire évoluer la vie de quartier. Les déplacements dans la commune, l'aménagement et l'entretien des espaces publics ou tout autre projet nécessitant l'**implication des habitants** sont autant d'occasions d'enrichir les compétences et d'améliorer le quotidien.

Depuis la genèse d'un projet de quartier jusqu'à son bon fonctionnement dans la durée, les initiatives sont nécessaires pour accroître la solidarité.

Animations ponctuelles (marché, jeux, jardinage, bricolage...) ou actions durables (poulailler, compost collectif, autopartage) permettent les rencontres et les échanges entre petits et grands.

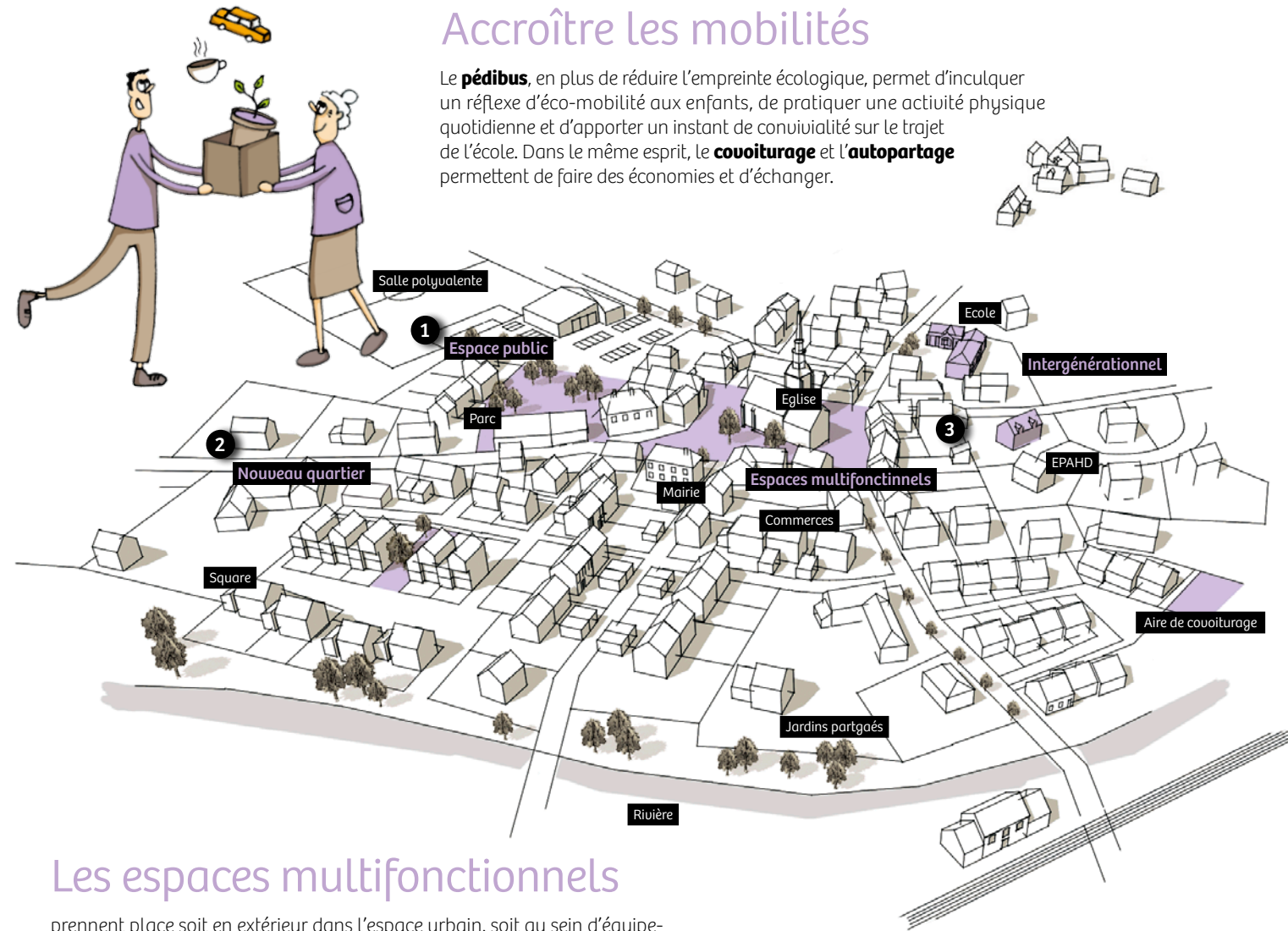
Des espaces publics de qualité prendront place au milieu des habitations (jardins, promenades piétonnières...) pour faciliter la tenue des animations et **générer du lien social.**



« Il m'importe de pouvoir insuffer une certaine fierté d'habiter dans ma commune. Face aux rythmes journaliers souvent contraints, j'ai tenu à instaurer des actions parfois courtes et ponctuelles pour que **les habitants puissent se rencontrer** : pédibus, ateliers pédagogiques à la maison de retraite, ateliers citoyens... »

Accroître les mobilités

Le **pédibus**, en plus de réduire l'empreinte écologique, permet d'inculquer un réflexe d'éco-mobilité aux enfants, de pratiquer une activité physique quotidienne et d'apporter un instant de convivialité sur le trajet de l'école. Dans le même esprit, le **covoiturage** et l'**autopartage** permettent de faire des économies et d'échanger.



Les espaces multifonctionnels

prennent place soit en extérieur dans l'espace urbain, soit au sein d'équipements divers, dans des environnements bâtis. Il s'agit de **regrouper différentes fonctions compatibles**, qui lorsqu'elles sont associées, leur fonctionnement n'en est qu'amélioré. Installer dans des espaces mutualisés, l'association de ces différentes fonctions permet des **commodités spatiales, organisationnelles et sociales**. Par exemple, un espace de co-working pourra s'installer dans un immeuble de bureaux, une « zone mixte » fera office d'aire de jeux et d'espace de circulation, un immeuble d'habitation dont le rez-de-chaussée n'est pas propice à recevoir des logements pourra alors accueillir des commerces.



Je tisse des liens !

Je bouge !
J'économise !
Je tisse des liens !

1



Les espaces publics

Mieux exploiter l'espace urbain

L'espace public doit être conçu comme un lieu de rencontre, où chaque individu peut expérimenter de nouvelles relations. Les rapports sociaux étant complexes et riches, les espaces publics doivent revêtir des configurations multiples afin que l'habitant puisse explorer celui qui correspond le mieux à sa personnalité. **La rue** doit être conçue comme une extension de l'habitat. **Les jardins partagés**, en plus d'être une alternative aux petites parcelles, sont de véritables lieux de solidarité et d'échanges interculturels.



Je bouge !
Je tisse des liens !
Je m'installe !

Quartier Chaoué, Allonnes.
Chemetoff Architecte Urbaniste

Mieux « se connecter » à l'environnement

Des espaces publics de moindre ampleur, émaillant un quartier, sont également propices aux rencontres, tels que les **squares, les placettes et les jardins de poche**. Ces espaces peuvent s'avérer essentiels pour **tisser des liens entre plusieurs quartiers ou créer une jonction spatiale en cas d'extension urbaine**. L'insertion d'un nouveau quartier dans le tissu urbain existant nécessitera la **réalisation d'un maillage piétons** et d'une **continuité du réseau viaire**, afin de connecter efficacement les deux zones construites et faciliter l'échange et le relationnel entre les habitants.

1



Je bouge !
J'économise !
Je tisse des liens !

Place du marché, Quartier Vauban, Fribourg (Allemagne)